

Qu'est devenue la bienveillance ?

Les causes de mal-être au travail ne manquent pas, la plupart étant connues et reconnues : la pression des objectifs, les effectifs insuffisants, la multiplication des incivilités, un public difficile, parfois en difficulté, etc.

Les exigences du travail sont telles, à force de réductions d'effectifs et de charges de travail toujours plus lourdes, que le climat s'est peu à peu dégradé dans les services à tel point que, parfois, nous nous comportons avec agressivité avec nos collègues.

Cette situation nouvelle est connue des services de Direction -pour preuve : l'un des quatre indicateurs choisis par la DDFIP pour le Tableau de Bord de Veille Sociale est « le nombre d'actes de violence verbale ou physique au travail entre collègues ». Mais nous, dans les services, n'en avons pas toujours conscience. Et peut-être même sommes-nous, sans le savoir, responsables de situations de mal-être chez certains de nos collègues.

Aujourd'hui, on se demande où est passée la bienveillance. Cette bienveillance qui nous permettait, il n'y a pas si longtemps, d'intégrer de nouveaux collègues au sein d'un collectif de travail. Cette bienveillance qui nous empêchait de les accabler s'ils n'étaient pas immédiatement performants. Cette bienveillance qui nous interdisait de laisser quelqu'un à l'écart au prétexte qu'« il n'y arrivait pas ». Cette bienveillance qui faisait que nous acceptions les gens tels qu'ils sont, avec leurs qualités, mais aussi avec leurs défauts et leurs limites, sans les accabler lorsqu'ils étaient moins performants, ou moins impliqués, ou moins aptes que nous.

J'entends déjà vos protestations : « On n'a plus le temps, on subit trop de pressions » - ou même « c'est injuste ! Je travaille plus que lui ! » Et ce sont des objections légitimes quand les attaques à nos missions et notre statut se répètent, quand l'avenir nous paraît chaque jour plus sombre et que nos conditions de vie au travail se dégradent sans cesse.

S'il existe un indicateur qui dénombre les agressions entre collègues, il n'en existe pas pour comptabiliser les attaques de la Direction vis-à-vis des agents. Et pour cause : les résultats en seraient certainement édifiants et trop révélateurs de la véritable cause du mal-être qui règne un peu partout dans les services de la DGFIP.

Peut-être pourrions-nous tous ensemble envisager, parmi nos résolutions pour 2018, de prendre plus de temps pour les autres. Le temps de nous entraider, de nous écouter, de prêter un peu de l'attention que nous méritons tous. Faire pour les autres ce que nous aimerions qu'ils fassent pour nous...

Je vous souhaite, pour cette nouvelle année, beaucoup de bonheur dans votre vie, la réussite de tous vos projets, mais aussi, plus de sérénité dans l'exercice de vos missions avec l'espoir, pour demain, de retrouver la bienveillance et la solidarité qui font notre force !

Magali

MUTATIONS : Le changement, c'est maintenant !

A l'issue d'un groupe de travail à l'image du dialogue social actuel : difficile et fermé à toute discussion, deux mesures sont d'ores et déjà mises en place pour le mouvement auquel vous participerez cette année si vous obtenez satisfaction :

Première mesure mise en place : le délai de séjour sur le poste.

- délai de 2 ans entre deux mutations (nationales ou locales) pour tous les agents titulaires de catégorie A, B et C;

- délai de 3 ans minimum sur le poste de 1ère affectation (après recrutement ou promotion dans une autre catégorie) pour tous les agents de catégorie A, B et C.

Vous aurez compris que cette première mesure s'appliquera dès le mouvement général du 1er septembre 2018. Pour les prétendants à la mutation, pesez bien chacun de vos choix car vous ne pourrez pas demander de mutation nationale ou locale avant janvier 2020.

Nos représentants SOLIDAIRES sont longuement revenus sur la problématique de nos collègues qui attendent actuellement les résultats du concours interne (ou d'une liste d'aptitude) de C en B ou de B en A

Nos élus nationaux ont insisté sur le caractère particulièrement injuste de cette nouvelle mesure qui consiste à changer les règles du jeu en cours de partie. Solidaires Finances Publiques a demandé le retrait des propositions de l'administration en matière de délais de séjour.

En séance, devant les arguments avancés, l'administration a consenti à faire un petit pas vers nos revendications en acceptant de réduire le délai de séjour suite à promotion de C en B par CIS ou liste d'aptitude de **3 ans à 2 ans**.

Et contrairement au projet initial, les contrôleurs stagiaires qui entreront en formation à compter du 1er octobre 2018 ne sont pas concernés par ce délai de séjour de 3 ans.

En outre, et contrairement à ce qui était initialement prévu, **l'année de scolarité comptera dans le décompte du délai de 3 ans**. En effet, dans le projet initial, pour les contrôleurs stagiaires le délai de séjour de 3 ans était comptabilisé à partir de la prise de poste en sortie d'ENFiP.

Seconde mesure : la suppression des RAN dans les départements préfigurateurs :

Vous avez tous en tête la liste de ces départements que vous avez découverts dans ULYSSE :

Pour tous les collègues qui obtiendront une de ces directions en 2018, vous participerez bel et bien à la CAP locale mais votre vœu sera examiné après que toutes les demandes des collègues déjà affectés dans le département auront été examinées, sans distraction de votre ancienneté ou d'une situation personnelle particulière. Il va sans dire qu'après que la CAP-N aura siégé, vous aurez l'obligation de rejoindre votre poste, sans possibilité de déposer une nouvelle demande avant 2020. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants locaux pour les informer d'une situation qui pourrait peser sur la décision d'un Président de CAPL (enfants scolarisés par exemple). Vos élus locaux sont tenus à une discrétion absolue.

Plus généralement, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un-e de nos élu-e-s local-e-s en C.A.P. qui s'efforcera de vous renseigner sur les règles de mutation actuellement en vigueur. Et n'oubliez pas de nous transmettre une copie de votre demande de mutation !

Le jour de carence instrument de brimade ?

Le jour de carence, mis en place en 2012 pour les agents de la fonction publique sous la présidence de Nicolas Sarkozy, avait été supprimé en 2014 par son successeur qui jugeait la mesure inefficace.

Promesse de campagne oblige, Emmanuel Macron pour « lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste et coûte environ 170 millions d'euros par an » réintroduit ce jour de carence pour le budget 2018. C'est en toute logique que la mesure sera adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Nos chers sénateurs s'emparent de la loi et, forts de leur devoir sacré de faire des économies, se prononcent en faveur de l'application non pas d'un mais de trois jours de carence et, dans un même élan patriotique, votent tranquillement une augmentation de 40% de la rémunération des maires des grandes villes et des présidents de région et de département.

Même si l'Assemblée Nationale a ramené la mesure au jour unique en seconde lecture, c'est un message fort qui nous a été envoyé.

Pour information, le Sénat, actuellement phagocyté par la droite « républicaine », a coûté 350 millions d'euros au contribuable français en 2017 (*).

Chacun appréciera.

(*) Toutes ces informations proviennent du site www.senat.fr

Promotions 2017 IPFIP : une injustice ! (*)

Promotion 2017 au grade d'IPFIP : une injustice selon le mode de sélection (concours ou examen professionnel) que Solidaires Finances Publiques a dénoncée et portée devant le Conseil d'Etat.

Selon la rédaction actuelle de l'article 17 du décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 les nouveaux promus IPFIP de 2017, auront un reclassement différencié selon qu'ils auront obtenu la sélection par le concours professionnel ou par l'examen professionnel.

L'article 17 du décret précité introduit une différence de traitement entre agents appartenant au même corps des personnels de catégorie A de la DGFIP, selon leurs modes de promotion dans le grade d'IPFIP.

Les agents promus par voie de concours professionnel devraient être reclassés dans le grade d'IPFIP selon leur reclassement en tant qu'inspecteur après application de PPCR (moins favorable), tandis que les agents promus par examen professionnel et inscrits au tableau d'avancement seraient reclassés dans le nouveau grade (IPFIP) avant le reclassement dans leur grade d'origine (IFIP) selon l'application du PPCR.

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques, représenté par son avocat, attaque le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 et plus particulièrement son article 17, qui exclut du dispositif les agents ayant concouru à la sélection par le concours professionnel.

(*) Cet article est recopié du site solidairesfinancespubliques.org

Nouvelles z'en vrac

Big foot à la Cité administrative

Dernièrement, la porte de la cité administrative (côté RESCAM) a été condamnée pendant une dizaine de jours ; le motif étant la réfection du sol à l'extérieur. Les vieilles dalles béton ont été remplacées par un joli bitume rouge (n'imaginons pas que le préfet déroule le tapis rouge aux agents de la fonction publique). Or, chacun des usagers du RESCAM peut s'apercevoir que des pas sont marqués dans ce bitume. Et quels pas !

Le Régisseur du bâtiment est à la recherche du fautif. Tous les agents fréquentant la cité régulièrement devront se présenter à celui-ci pour comparer leurs semelles avec les empreintes relevées !!! Il se pourrait bien que l'on confonde "une grosse peinture" !

MOTS CROISES

(faits maison, alors un peu de respect SVP)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement :

- 1 : Peuvent avoir de la hauteur de vue
- 2 : Fatiguent, surtout si on boit leurs paroles – Vieille langue
- 3 : Terme musical – Pièce de choix
- 4 : Théâtre grec
- 5 : Ce n'est rien – Militaire – Celle de Jean d'Ormesson a été riche de mots
- 6 : Manière de voir de haut
- 7 : Passée sous silence – Fleuve
- 8 : Marque chevronnée – Compagnon de l'être pour un homme de lettres
- 9 : Contestes – L'usage du portail en laisse une
- 10 : Double – Beaucoup mais pas trop

Verticalement :

- A : Permettent d'avoir de la hauteur de vue
- B : Figure renversante – Elle a gagné les verts pâturages et n'a pas perdu son taon
- C : Réservées
- D : Peintre surréaliste renversant – Fondateur de la Ligue du Nord
- E : Condamné à mort – Faire ou défaire, c'est toujours ça.
- F : Poussent à faire ou défaire
- G : Ah que Johnny – Célèbre restaurant de ch'nord
- H : Un des précédents nous en a donné – Fleuve
- I : Chevalier-ère – Ancien village des Pyrénées Atlantiques
- J : Vagues mortelles

La solution au prochain numéro

DETENTE

(parce que parfois, il vaut mieux en rire)

Par le plus pur des hasards, notre reporter Luc Snuiremember a rencontré à la sortie du cinéma M Bruno Parent venu voir "Les derniers Jedi", celui-ci a accepté de répondre à ses questions.

L.S : M Parent je vais essayer de vous poser quelques questions...

B.P : Non, n'essaie pas ! Fais-le, ou ne le fais pas ! Il n'y a pas d'essai.

L.S : Ça commence bien, avez vous des nouvelles de notre ancien ministre, Jérôme Cahuzac connu aussi comme Dark Lier?

B.P : La dernière fois que je l'ai rencontré je lui ai dit "Tu as laissé ce Seigneur Noir corrompre ton esprit, à tel point que tu es devenu ce que tu avais juré de détruire!"

L.S : Et qu'elle a été sa réponse?

B.P : "Missa causé peut-être une ou deux little piccoli accidente, disons boum le gaz, et carabouillis limousine big boss, alors bannis."

L.S : C'est très clair mais changeons de sujet, avez vous fait part au président du mal-être de vos agents?

B.P : L'Empereur n'est pas aussi indulgent que moi.

L.S : Mais vous lui avez fait part de nos craintes, que lui avez-vous dit?

B.P : Vous aviez raison, maître. Les négociations n'ont pas duré longtemps.

L.S : Et que vous a-t-il répondu?

B.P : "J'ai apporté la paix, la justice, la liberté et la sécurité à mon nouvel empire !", et arrête avec ton micro, Non mais tu te prends pour un Jedi, ou quoi, à faire des passes avec les mains comme ça ?

L.S : Non mais dites donc , vous vous prenez pour qui, on n'est pas des potes il me semble?

B.P : Non, je suis ton père.

L.S : Dis moi papa, nous avons remarqué que chez nous la grande mofftaine laissait beaucoup la parole à son adjoint...

B.P : Toujours par deux ils vont, ni plus, ni moins... Le Maître et son Apprenti...

L.S : Mais lequel est le maître...bon c'est pas que je m'ennuie mais ma voiture est mal garée

B.P : Vous êtes venu dans cette casserole ? Vous êtes plus brave que je ne le pensais.

L.S : Je savais bien que vous n'étiez pas mon père, Dark Project, augmentez nos rémunérations et je m'offrirai mieux!

B.P : Je suis démasqué, mais ton destin est lié au mien, Snuiremember

L.S : Votre trop grande confiance en vous est votre faille.

B.P : Ta foi en tes amis est la tienne, je pars mon chauffeur m'attend

NDR : Cet entretien est au moins aussi authentique que les promesses de nos dirigeants

